

II

*Le Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque au
Haut-commissaire du Canada*

Kingston, le 2 novembre 1971

N° 97/08

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de votre Excellence, en date du 2 novembre 1971. qui se lit comme suit:

(Voyez la Note canadienne du 2 novembre 1971)

J'ai l'honneur d'aviser votre Excellence que les dispositions précédentes agréent au Gouvernement de la Jamaïque et que par conséquent la Note de votre Excellence et cette réponse constitueront un accord entre nos deux Gouvernements à cet égard qui entrera en vigueur à la date de cette lettre.

Veillez accepter, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères
H. L. SHEARER

Son Excellence Victor C. Moore,
Haut-commissaire du Canada,
Kingston.

AGREMENT ENTRE LE ROYAUME DU CANADA ET LA JAMAÏQUE
Accord entre le Canada et la Jamaïque
(avec échange de Notes)

Part of Spats, le 11 août 1970

En vigueur provisoirement le 11 août 1970

En vigueur définitivement le 3 novembre 1971